

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur DJEMBI Denis demeurant Avenue Chevalier Jehan 32 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Chevalier Jehan, 32 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°16N.

Le projet consiste en la construction d'un carport avec l'installation de 18 panneaux photovoltaïques, et présente les caractéristiques suivantes :

Pour le carport :

- D'une dimension de 6m82 sur 5m81, d'une hauteur de 2m50 ; Réalisé en aluminium de teinte gris anthracite (ton RAL 7016) ;
- Situé à 1m50 de la limite de propriété de droite et à 1m50 de la limite de propriété en façade avant ;

Pour les panneaux solaires :

- 18 panneaux solaires photovoltaïques noirs posés en surimposition et destinés à l'autoconsommation avec revente de surplus ;

Pour l'ensemble :

- L'ensemble couvre une surface de 40m² pour une puissance de 9Kwc ;
- Deux batteries de stockage ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au permis d'urbanisation :

- Article 1^e : les tonalités du carport ne respectent pas les tonalités prévues au permis d'urbanisation ;
- Article 1d : le carport propose une toiture plate et non une toiture en pente ;
- Article 12 : la zone de parking est bâtie (carport) ;
- Le carport est implanté hors de la zone de bâtisse prévue au permis d'urbanisation ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2026 au 13/05/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 13 avril 2026